

## Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale

### REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Gagne 2 places pour l'Orléans Masters Badminton »

#### INSTAGRAM

#### ARTICLE 1 – L'organisateur

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, dont le siège social est situé au 6 bis rue des Urbets – 18000 Bourges, organise du 05 au 12 février 2026 inclus, un jeu (ci-après le « jeu ») gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Gagne 2 places Orléans Masters ». Ce jeu concours sera accessible à toute personne physique à partir du compte Instagram de Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale ([https://www.instagram.com/liguebad\\_centrevaldeloire/?hl=fr](https://www.instagram.com/liguebad_centrevaldeloire/?hl=fr)). Ce jeu concours est organisé en collaboration avec notre partenaire Plusdebad.

#### ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert aux particuliers, personnes physiques, majeurs, résidant en France, disposant d'une adresse électronique valide et d'un compte Instagram(ci-après « les participants »).

Ne sont pas admis à participer les membres de la ligue, élus et salariés. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplies pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au jeu-concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

#### ARTICLE 3 – Modalités de participation au Jeu

Le jeu concours se déroulera exclusivement sur le compte Instagram de Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale ([https://www.instagram.com/liguebad\\_centrevaldeloire/?hl=fr](https://www.instagram.com/liguebad_centrevaldeloire/?hl=fr)).

L'organisateur lancera le jeu concours du jeudi 05 février 2026 au jeudi 12 février 2025 inclus.

Pour participer au jeu concours, le participant doit :

- Disposer d'un compte Instagram valide
- Suivre le compte Instagram de l'organisateur et de son partenaire PlusdeBad ( [https://www.instagram.com/liguebad\\_centrevaldeloire/?hl=fr](https://www.instagram.com/liguebad_centrevaldeloire/?hl=fr) )  
<https://www.instagram.com/plusdebad/?hl=fr>
- Tagguer un ami en commentaire
- Partager la publication sur son fil d'actualité

La participation n'est effective qu'au terme de ces étapes.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse électronique du participant, la loyauté et la sincérité de sa participation.

Toute participation incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses et/ou falsifiées, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

#### Article 4 – Dotation et détermination des gagnants

La dotation relative à ce Jeu concours contient deux places pour ledimanche 22 mars 2026 à l'Orléans Masters.

Le gagnant du Jeu sera désigné à la suite d'une sélection parmi les personnes remplissant toutes les conditions de participation.

La sélection sera effectuée par l'organisateur, Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale.

Une personne sera sélectionnée pour remporter le lot. Cette sélection se fera le jeudi 12 février 2026 à l'aide d'une application de tirage au sort en ligne. Le gagnant sera contacté le même jour par message privé.

Toute remise d'une contre-valeur en espèces du lot attribué est exclue, de même qu'il ne pourra faire l'objet d'un remplacement ou d'un échange pour quelque raison que ce soit.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoie du message privé par l'organisateur se verra remplacé par un nouveau gagnant.

Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation. De même, en cas de non-respect du présent règlement, le gagnant perdra le bénéfice de sa dotation.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, ou de la perte du lot par le gagnant.

Le lot sera adressé au gagnant par voie électronique, à l'adresse mail indiquée par le gagnant par message privée.

## Article 6 – Vie privée

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

### 1) Participation au Jeu

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement pour participer au jeu et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

### 2) Données personnelles recueillies

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir :

- identifiant Instagram
- nom et prénom
- adresse mail

Ces données sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique jusqu'à l'envoie des lots, puis détruites.

### 3) Destinataire de ses données personnelles

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre de l'opération de ce jeu concours. Elles seront uniquement destinées à l'Organisateur aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation du gagnant et de la distribution du lot. Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

### 5) Sécurité des données

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est :

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, au sein du siège social, 6 Bis rue des Urbets – 18000 Bourges. La collectivité s'engage à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

## Article 7 – Droit des participants sur leurs données personnelles

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

du 25 Mai 2018, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, au sein du siège social, 6 Bis rue des Urbets.